



## Assemblée générale du jeudi 14 juin 2018 – 17h00

### Compte-rendu

#### 1 – Rapport sur les activités de l'association en 2017-2018

##### • Recensement et localisation des DAE

Le choix a été fait de travailler en priorité sur des départements dans lesquels nous avons des correspondants (SAMU ou SDIS).

Les interlocuteurs disposant de peu de temps pour nous aider, nous proposons aux SAMU qui le désirent de mener l'opération de recensement de la façon suivante :

- Lettre commune SAMU – ARLoD adressée par ARLoD à toutes communes et communautés de communes du département. Elle est signée par le responsable du SAMU ou le correspondant SAMU d'ARLoD et par le Président d'ARLoD.
- Est joint à la lettre un formulaire de déclaration simplifiée. La déclaration peut être remplie en ligne sur le site [www.arlod.fr](http://www.arlod.fr) . Le formulaire peut également être imprimé et adressé par courrier à ARLoD.
- ARLoD enregistre et contrôle tous les DAE déclarés et, si nécessaire, téléphone pour compléter ou confirmer les données.
- ARLoD note les communes ayant répondu et quelques mois après, relance celles qui n'ont pas répondu.

Les opérations débutées en 2015 et 2016 ont été menées à terme en 2017 ainsi que l'importation de données fournies par les fabricants ou distributeurs sur les départements suivants : 21, 30, 54, 55, 57, 62, 82.

De plus, ont été lancées en accord avec le SAMU des opérations complètes de recensement dans les SAMU qui vont en premier bénéficier du nouvel logiciel commun aux SAMU, développé par SI-SAMU :

- 12 – Aveyron
- 19 – Corrèze
- 23 – Creuse
- 35 – Ile et Vilaine.

Dans un second temps, la même opération a été lancée dans les départements qui utilisent le logiciel de régulation EXOS :

- 03 – Allier
- 15 – Cantal
- 24 – Dordogne
- 51 – Marne
- 80 – Somme.

##### Point du recensement au 30 avril 2018

La comparaison se fait par rapport à fin avril 2017.

- Augmentation du nombre de DAE recensés : + 18,66 % (soit 26 460 contre 22 298 défibrillateurs recensés par ARLoD).
- 20 départements avec > 500 DAE recensés (contre 15), dont 2 (> 1 000).
- 6 départements avec entre 400 et 500 défibrillateurs recensés, contre 7.
- 3 départements avec entre 300 et 400 défibrillateurs recensés, contre 6.

- 15 départements avec entre 200 et 300 défibrillateurs recensés contre 10.
- 13 départements entre 100 et 200 défibrillateurs recensés contre 9.

#### • Travail avec les fabricants et distributeurs

C'est principalement par eux que nous obtenons des informations sur les défibrillateurs des entreprises.

Va être étudiée avec certains fabricants ou distributeurs, qui ont un "vrai" contrat de maintenance, la possibilité de recevoir tout ou partie du compte rendu des visites de maintenance qui permettrait une mise à jour du fichier et constituerait une garantie sur l'état de fonctionnement de l'appareil.

ARLoD est en contact avec l'association CIRCODEF (Comité d'Information ReCommandations pour les DEFibrillateurs automatisés externes) qui regroupe principalement des fabricants et distributeurs et milite pour une meilleure maintenance des défibrillateurs.

Certains distributeurs restent toujours hostiles à la fourniture de leurs données et le resteront tant qu'il n'y aura pas d'obligation légale.

#### • Projet 2007 : Séminaire ARLoD du 1<sup>er</sup> mars 2018

Dès juin 2017, le bureau d'ARLoD a proposé au Conseil d'Administration un séminaire : "Mort subite et défibrillation précoce : les clés de la réussite".

Des contacts ont été pris en ce sens avec la Direction Générale de la Santé dès juillet 2017.

10 ans après le décret de mai 2007 autorisant les non-médecins à utiliser les défibrillateurs, l'objectif de ce séminaire était de réunir tous les acteurs intervenant dans la prise en charge de l'arrêt cardiaque. Cette réunion doit permettre de faire un état des lieux et d'envisager les mesures d'amélioration à toutes les étapes de la prise en charge d'un arrêt cardiaque.

Cette manifestation rappelle la loi votée par l'Assemblée nationale à l'unanimité (n° 827 – 13 octobre 2016) prévoyant en autres la création d'une base de données nationale relative aux lieux d'implantation et à l'accessibilité des DAE. Elle met en évidence l'attente des participants pour que ce texte soit mis à l'ordre du jour du Sénat et qu'une solution pérenne soit trouvée pour cette base de données des DAE.

Sur le site d'ARLoD ([www.arlod.fr](http://www.arlod.fr)) sont disponibles les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des participants, une synthèse des communications et débats, ainsi que les diaporamas présentés.

#### • Relations avec les Sociétés médicales ou syndicaux médicaux.

ARLoD est présent aux principaux congrès médicaux.

L'intérêt est double :

- Contact avec des interlocuteurs qui peuvent nous aider sur le terrain
- Image et notoriété d'ARLoD,

ARLoD a participé avec un stand aux principaux Congrès en 2017 et le fera en 2018 : SFMU (Urgences 2017 et 2018), Société Française de Cardiologie (SFC), SFAR (Société Française d'Anesthésie et de Réanimation), SRLF (Société de Réanimation de Langue Française) et CFRC (Comité Français de Réanimation Cardio-pulmonaire) décembre 2017 à Paris.

ARLoD a participé au 5<sup>ème</sup> Congrès "Mort subite cardiaque" à Mulhouse, organisé par la Fondation Dreyfus en novembre 2017.

#### • Relations avec les Organisations de secouristes.

ARLoD était présent à Secours Expo 2017 et 2018 avec un stand et avec, en 2017, une intervention de son Président dans le cadre d'un colloque "Recensement des défibrillateurs. A quand l'électrochoc ?"

### • **Relations avec les autorités de tutelle**

Le Président d'ARLoD a demandé par lettre un rendez-vous à la nouvelle Ministre des Solidarités et de la Santé. La Ministre a eu l'amabilité de répondre, indiquant qu'elle transmettait notre demande au Directeur Général de la Santé. Le bureau d'ARLoD a donc rencontré le Professeur Benoit VALLET pour lui présenter son projet de séminaire ARLoD et demander le soutien du Ministère. Cet appui a ensuite été reconduit avec le nouveau Directeur Général, le Professeur Jérôme SALOMON. Le séminaire ARLoD s'est déroulé au Ministère (Amphithéâtre LAROCHE) sous le haut patronage de Madame Agnès BUZIN, Ministre des Solidarités et de la Santé).

### • **Séminaire ARLoD 2018 : "Mort subite et défibrillation précoce : les clés de la réussite"**

Le séminaire "Mort subite et défibrillation précoce : les clés de la réussite" a mis en évidence toutes les améliorations possibles à toutes les étapes de la prise en charge. Pour être réalisées, elles nécessitent une véritable volonté politique car sont concernés le Ministère des Solidarités et de la Santé, le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de l'Intérieur ainsi que l'ensemble des acteurs.

Les travaux de cette journée vont permettre de rédiger un livre blanc avec des propositions d'actions d'information et de sensibilisation répétitives vis-à-vis de la population, comme cela a été fait pour les grandes causes nationales de santé publique.

Lors du séminaire ARLoD, les représentants des SAMU ont reconnu ARLoD comme la seule base de données fiable et montré leur volonté d'améliorer la prise en charge des arrêts cardiaques.

ARLoD a indiqué les difficultés rencontrées dans ce travail de recensement, tant qu'il n'y aura pas obligation de déclaration des DAE, compte tenu des réticences d'une partie importante des fabricants ou distributeurs. .

L'accent a été mis sur le parc vieillissant et le non fonctionnement des appareils qui risque d'être de plus en plus fréquent. Une vraie maintenance avec visite sur site suivie d'un envoi des informations à la base de données des DAE pourrait permettre d'effectuer sa mise à jour.

### • **Loi Défibrillateurs votée au Sénat le 13 juin 2018**

Cette loi relative au défibrillateur cardiaque, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 13 octobre 2016, a été examinée puis approuvée dans les mêmes termes par le Sénat.

Le Président d'ARLoD a été auditionné par le sénateur rapporteur de la loi.

Il faut maintenant attendre que le décret en Conseil d'État définisse les types et catégories d'établissement recevant du public qui sont tenus de s'équiper. Les propriétaires sont tenus de s'assurer de la maintenance.

Une base de données nationale relative aux lieux d'implantation et à l'accessibilité des DAE sera créée. Les informations seront fournies par les exploitants de ces DAE à un organisme désigné par décret.

Cette nouvelle structure pourrait prendre le relais d'ARLoD ou s'appuyer sur l'Association en lui donnant les moyens de faire efficacement le travail de recensement et localisation.

Un pas en avant est franchi, mais de nombreuses questions restent non résolues. Elles seront explicitées dans le livre blanc en cours de rédaction.

## **2 – Rapport financier**

En 2017, les ressources de l'Association ont été les suivantes : cotisations et dons, subventions de la DGS (20 K€) et de la FFC (5k€).

Pour 2018, la même demande a été présentée à la DGS et un partenariat pour 2018, 2019 et 2020 signé avec la FFC.

Ces recettes couvrent les frais de l'association : bureau, hébergement des sites, frais informatique, mise à jour du site, déplacements et congrès.

L'année 2018 supportera le coût résiduel du séminaire ARLoD malgré l'aide financière apportée par certains fabricants ou distributeurs.

Début 2018, deux étudiantes (3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> année) de l'ILIS – Lille ont effectué un stage de huit semaines et nous ont aidé dans nos actions de recensement.

### **3 – Quitus aux administrateurs**

Quitus votés à l'unanimité

### **4 – Avenir d'ARLoD**

ARLoD continue son travail et rencontrera la DGS pour étudier la suite à donner quant à la gestion de la base de données des défibrillateurs grand public.

Le livre blanc suite au séminaire ARLoD permettra de communiquer avec les autorités, les politiques, les associations et organismes, les entreprises et de faire prendre conscience du retard de la France dans la prise en charge de l'arrêt cardiaque notamment par rapport aux pays nordiques.

Quelles que soient les décisions concernant la base de données des DAE, ARLoD, compte-tenu de l'expérience acquise depuis bientôt 10 ans, aura toujours un rôle à jouer de conseil et de surveillance sur l'évolution en France de la prise en charge de l'arrêt cardiaque et de la place des défibrillateurs (couverture géographique, accessibilité, maintenance).

### **5 – Elections des administrateurs (mandat de deux ans)**

Ont présenté leurs candidatures :

- Nordine BENAMEUR (59)
- Joséphine ESCUTNAIRE (59)
- Sybille GODDET-BETE (21)
- Marcel MAZEAS (Région Parisienne)
- Jean-Pierre RIFLER (21)
- Louis SOULAT (35)
- Sébastien STORCK (68)
- Tomislav PETROVIC (93)
- Bruno THOMAS-LAMOTTE (75)  
(Administrateurs sortants)
- Pierre-Jean BRUGET (Région Parisienne)  
(Nouveau candidat)

Tous ont été élus à l'unanimité.

*Compte rendu rédigé par Bruno THOMAS-LAMOTTE – 2 juillet 2018*